



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Infirmiers et infirmieres

Question écrite n° 37455

Texte de la question

M Georges Bollengier-Stragier attire l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la famille, sur l'avenir de la profession d'infirmier. Les dispositions gouvernementales semblent s'orienter vers le maintien et l'hospitalisation des malades a domicile et suscitent un certain nombre d'inquietudes de la part des infirmiers, la reconnaissance de la profession par une revalorisation equitable des tarifs de base n'etant nullement mentionnee dans les projets. Un prelevement de la cotation ne s'impose-t-il pas si l'on considere que le soin comporte naturellement la pique, mais qu'il englobe egalement la prevention, l'ecoute du malade, la relation avec la famille et le materiel ? Ce metier requerant de surcroit trois annees d'etudes apres le baccalaureat comporte a la fois de nombreuses astreintes et fait peser de lourdes responsabilites sur ces praticiens. Pour cet ensemble de raisons, il l'interroge sur les dispositions qu'il envisage d'adopter pour revaloriser la situation materielle des infirmiers.

Données clés

Auteur : [M. Bollengier-Stragier Georges](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37455

Rubrique : Professions paramedicales

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mars 1988, page 968